

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU BUREAU

EN DATE DU 10 JUIN 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre,

Le dix juin,

A neuf heures trente,

Les membres du Bureau de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Le Relais du Cœur du Nord-Lille (AD59a), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (l'« **Association** » ou l'« **AD** »), dûment convoqués, se sont réunis au siège social.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- ✓ Patrick BANNEUX, Président ;
- ✓ Alain CARELS, Trésorier ;
- ✓ Béatrice DELOBEL, membre du Bureau, en visio ;
- ✓ Guy GRARD, membre du Bureau ;
- ✓ Hortense LAMBERT, membre du Bureau ;
- ✓ Isabelle LEBON, Secrétaire Départementale.

Assistent également à la réunion sur invitation :

- ✓ Zohra ZAROURI, Directrice, invitée permanente ;
- ✓ Bruno JOLY, Chargé de mission de la DR1, invité.

Sont excusés :

- ✓ Myriam CATRISSE, membre du Bureau ;
- ✓ Dany DELBECQ, membre du Bureau ;
- ✓ Bernard DESCAMPS, membre du Bureau.

Le Bureau, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Patrick BANNEUX préside la séance en sa qualité de Président de l'Association.

Isabelle LEBON remplit les fonctions de secrétaire.



Le Président de la séance rappelle que le Bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- Présentation des faits majeurs de la période écoulée
- Point sur les activités de l'Association
- Point sur les activités des centres
- Point sur la trésorerie et le suivi budgétaire
- Approbation des engagements de dépenses supérieurs au montant fixé par la procédure « Achats »
- Fixation de la date de la prochaine réunion
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des décisions de la précédente réunion.

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2024.

PRESENTATION DES FAITS MAJEURS DE LA PERIODE ECOULEE

Néant.

POINT SUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

■ **DATES A RETENIR**

- ✓ Lancement de la campagne d'hiver, en interne, au Théâtre Mogador (Paris) : 4 octobre 2024
- ✓ AG de l'AN à La Mutualité (Paris) : 25 octobre 2024
- ✓ Lancement de la campagne officielle : 18 novembre 2024
- ✓ Célébration de l'anniversaire de la création des Restos (40 ans) : 26 septembre 2025

■ GROUPE DE REFLEXION RO/RD (P. BANNEUX)

L'AN a confié une mission à Sylvain ROBIN, consultant (ancien salarié de l'AN) qui a créé un groupe de réflexion constitué de RD (Responsable Départemental) et RO (Responsable Opérationnel) : « faut-il soutenir et consolider les postes de Direction, intitulés Responsable Opérationnel, dans l'encadrement de certaines AD » ?

C'est dans le cadre de cette « expérimentation » qu'un questionnaire a été adressé aux administrateurs, référents d'activités et soutiens de centres pour recueillir leur retour d'expérience en tant que membres de l'équipe de gouvernance bénévole.

L'AD59a a été la 1^{ère} à nommer une Directrice ; dans les autres, un RO a été embauché par l'AN et détaché dans ces AD pour répondre à des questions souvent liées à la crise. Pour réagir à la crise, l'AN a employé 2 stratégies :

- ✓ Détachement d'un Administrateur délégué
- ✓ Soutien par un permanent.

Les AD disposant de chantiers d'insertion doivent bénéficier de l'apport d'un permanent pour les gérer. Un cas de figure très spécifique concerne une AD gérant du médico-social : dans ce cas, la réglementation oblige à ce que la gestion soit assurée par un Directeur disposant de diplômes médico-sociaux. Dans cette AD, la Présidente et la Directrice négocient avec l'ARS pour les budgets et qui gèrent les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), ...

Les questions posées par l'AN : Est-il raisonnable de continuer ? Doit-on augmenter le nombre de postes ? Comment consolider ces postes ?

Ces postes ne mettent pas en péril le modèle associatif des Restos du Cœur. Cependant beaucoup de bénévoles et d'administrateurs considèrent que cela donne du pouvoir à des salariés et sont donc défavorables à prendre en compte cette dimension qui, aujourd'hui, répond à des changements en termes de bénévolat et à des nécessités de terrain¹.

Certains pensent que cela coûte cher (1 M€) mais ne voient ni les coûts évités, notamment en matière de contentieux, ni le fait que les ressources ont doublé grâce à ces permanents qui recherchent de nouvelles subventions, montent les dossiers, stabilisent les subventions.

Guy GRARD : ces salariés RO ont le mérite de contrôler l'efficacité globale en termes d'hygiène, de sécurité, de s'assurer que tout fonctionne de telle sorte que le RD ne soit pas assigné en justice. Ce sont souvent des modérateurs. Le débat n'est pas récent quant au maintien de salariés dans l'Association. Une association comme la nôtre se doit d'avoir des salariés professionnels et

¹ Remarque d'un RD du groupe de réflexion : « avant que la RO arrive, je ne dormais pas la nuit tellement j'avais à gérer ; aujourd'hui, la gouvernance est partagée et mon travail allégé ».

compétents pour ne pas mourir. Les bénévoles qui se prennent « pour la 7^e merveille du monde » et pensent tout savoir n'ont pas leur place aux Restos du Cœur.

Le mot « Directeur » fait peur et ne doit pas être prononcé dans les instances de l'Association. Et pourtant, les mots ont un sens.

Patrick BANNEUX : le souhait de l'AN est de tout formaliser sur un même modèle, ce qui est impossible. C'est la même chose en termes de politique publique : exemple de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui ne peut être appliquée uniformément sur tout le territoire français compte-tenu des spécificités de chaque région.

Nous devons faire du sur-mesure et, à partir d'un profil-type qui fixe le cadre, s'adapter aux caractéristiques de chaque AD ; ce que conteste **Claude BOUGERE**, Secrétaire Générale de l'AN.

Bruno JOLY : il faut mettre des barrières et bien lister les rôles de chacun. Le technicien et le politique doivent cohabiter sans que l'un empiète sur l'action de l'autre : le technicien prépare les dossiers mais la décision politique revient au Président et à ses administrateurs. Si c'est fait ainsi, il n'y a pas de souci : c'est un problème de compréhension mutuelle.

Patrick BANNEUX : il est temps de définir la règle du jeu, aujourd'hui implicite. Dans les AD du groupe de réflexion RD/RO, la cohabitation est excellente ; en cas de changement de RD, il n'y a pas de problème puisque le RO assure la continuité.

De plus, n'oublions pas que, comme dans les entreprises, il est possible de mettre en place un management de transition. Nous avons aujourd'hui des salariés capables de se rendre sur le terrain pour répondre aux problèmes organisationnels (financiers, informatiques, ...) d'une AD. Certaines AD sont tellement en difficulté qu'elles ont envisagé de fusionner pour résoudre ensemble leurs problèmes.

Bruno JOLY : l'AD59a est exceptionnelle, tant par la coopération RD/RO que par sa taille et son nombre de salariés. Ce n'est hélas pas pareil dans toutes les AD.

Patrick BANNEUX : cela dépend également de la qualité et de la culture des personnes, ce qui est essentiel. Cette dimension qualitative, pas seulement organisationnelle, doit être intégrée lors du recrutement.

Zohra ZAROURI : en termes de recrutement, on ne propose pas à une personne d'intégrer une association, quel que soit le poste ou le type de contrat, sans essayer de connaître les valeurs de cette personne.

Par ailleurs, il est difficile de changer les habitudes mais il semble que qu'une réflexion n'a pas été menée : il n'aurait pas fallu installer des RO dans les AD puis des chargés de développement dans les représentations régionales. Il aurait fallu nommer un Directeur dans les DR, et l'accompagner d'un chargé de développement et d'une équipe pour travailler dans toutes les AD de la DR.

La dimension associative (sociale, politique et économique) est quelque peu différente de celle d'une entreprise privée principalement axée sur le financier. Cela n'est pas expliqué aux personnes intégrant les Restos du Cœur et cela fait défaut.

Il est étonnant de constater l'ordre dans lequel les choses sont faites : l'utilité des RO est analysée après qu'ils aient été embauchés.

A noter que la dénomination « Responsable Opérationnel » n'existe pas dans la Convention collective dont nous dépendons.

Alain CARELS : c'est un faux débat. La Cour des Comptes, dans un rapport datant de 2009, avait recommandé aux associations d'embaucher des salariés. Nous sommes assimilés à une entreprise : c'est une sécurisation, par rapport au bénévolat, d'avoir des professionnels pour assurer la continuité de l'activité.

Nos salariés en insertion fournissent chaque semaine 1 100 h de travail : comment peut-on les remplacer par des bénévoles ?

Guy GRARD : là est le problème. Les ACI sont-elles un outil de production ou sont-elles vécues comme un moyen d'insertion ? Nous mélangeons les genres en permanence.

L'insertion doit servir à l'insertion et pas à la production des Restos du Cœur, tâche qui devrait être assurée par des bénévoles.

POINT SUR LES ACTIVITES DES CENTRES

■ TOURCOING EPIDEME

Compte-tenu des relations entre **Philippe DUMORTIER** et la mairie, **Guy GRARD** a perdu tout contrôle sur ses relations avec cette dernière.

Il serait peut-être judicieux d'envoyer un courrier aux services techniques de la ville pour obtenir une information fiable quant à la remise en état du centre, puis de réfléchir sur son devenir => Action : **G. GRARD** et **H. LAMBERT**.

■ WAHAGNIES

La responsable du centre a alerté **Guy GRARD** sur des problèmes électriques et d'issues de secours non réglés.

Il a été demandé à **Bruno DUBOT** de vérifier si ces problèmes sont réels et sérieux (local partagé) puis de contacter la mairie pour lui demander de les régler, faute de quoi le centre devra être fermé.

■ LILLE JEANNE D'ARC

Le Responsable du centre doit contacter les services techniques de la Mairie de Lille pour demander la résolution de problèmes électriques. **Guy GRARD** ne pourra éventuellement intervenir que s'il a leur autorisation.

■ ROUBAIX

La vérification des extincteurs s'est faite dans la douleur compte-tenu des problèmes d'accès. De par notre responsabilité opérationnelle nous communiquons aux Mairies les noms des interlocuteurs à contacter : problème de bâtiment = responsable du Pôle « BTS » ; souci relatif aux centres et à leurs bénévoles = responsable du Pôle « Vie des centres et territoires » ; ...

Or les responsables de centres n'en font qu'à leur tête, comme ils le souhaitent : « c'est leur centre » et il ne faut pas les déranger ni leur imposer un rendez-vous qu'ils n'honoreront pas !

En conséquence, **Guy GRARD** exige de disposer d'un double des clefs et des codes d'accès de chaque centre de Roubaix, Tourcoing et autres communes peu coopératives.

Guy GRARD a par ailleurs demandé aux services techniques de la Mairie de Roubaix de ne plus contacter les responsables de centres et s'est positionné en interlocuteur unique.

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la demande ci-dessus formulée.

=> **Action** : **Patrick BANNEUX** rédige un courrier aux soutiens des centres concernés en expliquant que cette demande est faite pour des raisons de sécurité, de maintien des bâtiments, ...

■ ROUBAIX DESCARTES

Christian DESPIERRE a envoyé à **Guy GRARD** une fiche-action pour la création d'un jardin.

Guy GRARD a répondu que la fiche-action doit être utilisée pour des actions de type « aide à la personne » et qu'une fiche-projet doit être rédigée lorsque la demande concerne un mouvement ou un projet tel que celui souhaité par le centre Descartes.

Il est rappelé ici que les fiches-actions et fiches-projets, quelles que soient les validations verbales formulées par les différents interlocuteurs, doivent être adressées par le Soutien de centres au Secrétariat Départemental, lequel se charge de présenter la demande en réunion de Bureau.

■ HAUBOURDIN

Guy GRARD remercie **Sabrina DI GRAVIO** pour son travail remarquable : toutes les conventions et assurances des centres sont à jour, hormis pour le centre d'Haubourdin (en cours de négociation compte-tenu du partage du local avec La Banque Alimentaire). **Guy GRARD** a été contacté par la Mairie d'Haubourdin, en février dernier, pour faire un état des lieux ; Guy n'a obtenu aucune réponse aux 8 emails qu'il a envoyés, ni réussi à contacter un interlocuteur par téléphone, pour convenir d'un rendez-vous.

■ DEMENAGEMENTS

Annoncés : centres de Marquette et Orchies, pour lesquels **Guy GRARD** n'a toujours pas reçu le moindre élément.

L'ancien local de Lille Coli, qui avait brûlé, doit être démoli. Il faut rapatrier du matériel qui s'y trouvait mais nous ne disposons pas actuellement de l'espace nécessaire pour le stockage.

■ REUNIONS DE TERRITOIRES (H. LAMBERT)

2 réunions se sont récemment tenues : Weppes et Roubaix.

Pour le territoire des Weppes, la réunion a été très bien organisée et les échanges conviviaux.

Dans le Roubaisis, les centres se sont plaints avec véhémence de la mauvaise qualité des fruits et légumes qui leurs sont livrés. Ces marchandises achetées arrivent en excellent état à l'entrepôt mais, comme tout le monde le sait désormais, notre problème lié aux chambres froides engendre une forte dégradation des denrées.

La fréquence de distribution en quinzaine, l'été, est également mal perçue : si nous avons un problème de conservation, pourquoi ne pas livrer et distribuer à la semaine ?

Sandy DESTUNDER, invité à la réunion pour échanger sur ce point : l'entrepôt prépare, le lundi matin, 30 palettes de frais et 30 palettes de légumes mais la place manque pour les stocker en chambre froide.

Patrick BANNEUX : pourrait-on les entreposer dans « le cube » ?

Zohra ZAROURI : ce « cube » est le lieu le mieux préservé de toutes les structures de Wattrelos. Y ajouter des denrées, des palettes, implique un travail supplémentaire pour les CCDI affectés à la Valorisation qui agissent essentiellement, aujourd'hui, sur la Ramasse. Cela fait maintenant 3 ans que le « cube » a été mis en place et il n'y a rien à redire sur cette activité parfaitement gérée par **Christian MINNENS**. Il y a fort à craindre que des problèmes d'hygiène apparaissent s'il est décidé d'y entreposer des palettes par l'équipe logistique.

Patrick BANNEUX : cela montre l'urgence du remplacement des chambres froides mais, en matière de subventions publiques, il faut s'attendre à ce que tout soit gelé pendant des mois compte-tenu des élections à venir et de la situation politique qui en découlera. Mais nous ne pouvons pas continuer à travailler comme cela : des décisions doivent être prises.

Nous sommes sur un tuilage quelque peu particulier : les jours et la fréquence de distribution doivent être remis en question ainsi que le travail des personnes du chantier logistique, qui constatant que des denrées sont abimées, les envoient quand même dans les centres.

Se pose de plus la question du traitement des déchets. Les centres disposent-ils de poubelles suffisamment grandes ?

Hortense LAMBERT : certains refusent la livraison ; d'autres demandent à ce que le camion revienne les chercher mais n'obtiennent pas toujours gain de cause.

Sandy DESTUNDER : beaucoup de centres distribuent le lundi ; leurs palettes doivent être préparées le vendredi mais elles ne peuvent pas toutes être stockées dans les chambres froides. Pour ce qui concerne les pommes de terre, elles ne sont pas achetées : l'EO reçoit un don d'environ 30 tonnes chaque semaine et nous envoie les 7 tonnes dont nous avons besoin ; elles sont de bonne qualité quand elles arrivent mais sont stockées une dizaine de jours à l'entrepôt.

Hortense LAMBERT : une livraison hebdomadaire dans les centres changerait-elle la donne ?

Sandy DESTUNDER : non, car l'EO nous livre tous les 15 jours (réduction des coûts de livraison). Aujourd'hui, l'AN a mis à notre disposition un énorme choix de produits frais : tomates, melons, pêches, nectarines, ... Nous ne pouvons pas les commander. Nous avons reçu des mangues que nous avons dû proposer au Secours Populaire car elles ne tiendront pas plus de 3 jours. Et que nous livrions à la semaine ou à la quinzaine ne changerait rien.

Guy GRARD : force est de constater que dans certains centres, les bénévoles refusent de se salir les mains en triant les marchandises. Dans d'autres, même si les bénévoles ne sont pas ravis de réceptionner des denrées abimées, ils n'hésitent pas à enfiler les gants pour résoudre le problème. Cela étant dit, nous devons réfléchir à une éventuelle utilisation du « cube » et envisager, avec l'ACI Valorisation et l'ACI Cuisine, à un aménagement temporaire => **Action : Z. ZAROURI.**

Une solution serait de louer des chambres froides mais le coût est exorbitant (entre 400 et 700 € / m²) et cela pose également un problème de logistique.

Une autre solution serait de louer un camion frigorifique de capacité d'entreposage 22 palettes. A étudier car cela demanderait une réorganisation complète de l'ACI Logistique. Par ailleurs, beaucoup de mairies envoient un camion récupérer les marchandises à distribuer dans le(s) centre(s) de la ville. L'ordre de rangement des palettes ne pourra jamais correspondre à l'horaire d'arrivée des camions des mairies.

Cela fait 2 ans que nous envisageons de faire appel à un vrai logisticien. Il n'est plus temps d'attendre. Contacter Passerelle et Compétences => **Action : ?**

Patrick BANNEUX : pour mémoire, les contraintes liées à l'hygiène étant très strictes, nous n'avons pas les autorisations nécessaires pour transformer des aliments, pas plus que les centres pour déconditionner des produits en gros colisage.

Patrick BANNEUX demande à **Z. ZAROURI** de réunir les 3 ACI et les Appros pour leur faire part du problème et essayer de trouver une solution à court terme.

■ **DONS OBTENUS PAR LE SERVICE PROSPECTION (S. DESTUNDER & Z. ZAROURI)**

- ✓ Le service prospection a accepté un don annoncé comme « produits de beauté », qui s'avère être, pour une grosse partie, un don de « compléments alimentaires et gummies minceur ». Les appros avaient refusé ce don qui nous a tout de même été livré.

Tous les produits sont périmés ; remarque du service prospection : « les produits sont peut-être périmés mais sont certainement encore consommables ».

La société donatrice nous demande de rédiger un CERFA d'un montant de 45 k€.

Délibération :

Les membres du Bureau refusent à l'unanimité d'établir le CERFA et demande le renvoi des produits à la société donatrice.

- ✓ Le service prospection a proposé aux appros de réceptionner un don de de friandises. Bien qu'il ait été demandé par les appros d'envoyer les 26 palettes à l'EO, tout à été livré à Wattrelos qui va devoir assurer le transport vers Lens.

Le service prospection « cette politique des Restos qui consiste à ne pas prendre alors qu'on peut avoir ». Son leitmotiv est « nous devons prendre tous les dons qui nous sont proposés au risque de perdre des dons ultérieurs ».

Le service Appros a expliqué aux prospecteurs, de façon très pédagogique, pourquoi il n'est pas possible d'accepter tous les dons. En vain.

Béatrice DELOBEL : il ne faut pas, sous prétexte de don, que l'AD59a deviennent la poubelle des « donateurs » ; ils ne doivent pas se défaire à notre dépens de leurs produits périmés. Nous ne pouvons pas accepter n'importe quoi sous prétexte que d'autres dons devraient suivre.

Inviter le service prospection à une prochaine réunion du Bureau afin de lui expliquer notre fonctionnement (coûts induits, ...) et lui rappeler qu'il est sous la responsabilité des Appros =>

Action : P. BANNEUX.

■ RESPONSABLE ENTREPOT (Z. ZAROURI)

Le recrutement est en bonne voie. **Jean-Marie BOUCHER**, actuellement bénévole au centre de Lille la Halle, a récemment rencontré la Directrice qui lui a fait visiter l'entrepôt en mettant l'accent sur les points de vigilance ; il a conscience de l'importance de la mission et propose, avant de donner sa réponse définitive, de revenir pour des entretiens avec **Hubert DELOBEL**, **Virginie CARRE**, **Guy GRARD** et tous les protagonistes de l'entrepôt.

Démarrage envisagé en septembre.

Hortense LAMBERT rappelle qu'une réunion « qui fait quoi dans l'entrepôt » doit être organisée et demande qu'une date soit fixée rapidement => **Action : Z. ZAROURI.**

■ REFERENT HYGIENE (H. LAMBERT)

Béatrice DELOBEL est pressentie pour assurer l'intérim sur la mission ;

Réaliser un tableau récapitulatif et l'envoyer à tous les membres du Bureau => **Action : H. LAMBERT.**

■ REFERENT SANTE (H. LAMBERT)

Une bénévole disposant de toutes les compétences en la matière vient d'intégrer l'Association. Dans un premier temps, elle apprend à connaître notre mode de fonctionnement dans le centre de La Bassée.

POINT SUR LA TRESORERIE (ALAIN CARELS)

Voir Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue ce même jour.

Les membres du Bureau félicitent **Alain CARELS** pour sa bonne gestion et sa maîtrise des comptes.

✓ **Zohra ZAROURI** informe les membres du Bureau que Monsieur FALIGANT (DDETS) est en train de tout mettre en œuvre, avec le Conseil Régional, pour trouver et nous apporter le financement manquant pour nos chambres froides (200 k€).

✓ L'AN nous impose l'utilisation des cartes carburant DKV. La carte DKV est gratuite et utilisable dans 4 600 stations en France :

- 2 300 Premium (Dyneff, Avia, Esso, Total, Agip, Bp, Shell, Vito)

- 2 300 Low-Cost (Leclerc, U, Intermarché, Cora, Esso Express, Carrefour)

Nous allons donc remplacer les cartes Leclerc par des cartes DKV tout en imposant aux chauffeurs du Siège de ne se rendre que dans des stations Leclerc voire Cora.

Par ailleurs, cela facilitera la fourniture en carburant du camion des Weppes (pas de station Leclerc à proximité des lieux de passage).

A noter que DKV réalise une compensation à 100 % des émissions de CO₂ de notre flotte en contribuant à des projets de protection du climat et remettra à l'association un certificat de compensation de CO₂.

APPROBATION DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES SUPERIEURS AU MONTANT FIXE PAR LA PROCEDURE « ACHATS »

■ **ACHAT D'UN SYSTEME DE REMPLISSAGE EN EAU DEMINERALISEE DES VEHICULES (chariots élévateurs, voitures, camionnettes, camions) (H. DELOBEL)**

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la dépense de 651 €.

■ **ACHAT DE BOBINES DE FILMS POUR LA FILMEUSE DES PALETTES (H. DELOBEL)**

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la dépense de 2 187,36 €.

■

■ VEHICULES DE LA MARAUDE (A. CARELS)

Nous avons découvert que l'un des deux véhicules était endommagé et avait fait l'objet d'une réparation de fortune avec du ruban adhésif : cache moteur arraché, bouclier à changer, roue très endommagée. Ce véhicule n'est plus assuré tous risques.

Le montant des réparations s'élève à environ 2 k€.

Il est regrettable, d'une part que l'incident nous ait pas été signalé, d'autre part que les carnets de bord ne soient pas complétés.

A noter que la Maraude de Lille a dû s'arrêter faute de véhicule.

Le 2^e camion, assuré tous risques, est également endommagé mais la déclaration à l'assurance n'a jamais été effectuée et il reste donc tel quel.

Nous avons reçu un procès pour excès de vitesse. Après une longue recherche, nous avons trouvé le conducteur mais n'arrivons pas à obtenir une copie de son permis de conduire. Demander à **Thierry SARRAZIN**, Soutien de centres de faire le nécessaire pour que nous soient remis tous les permis de conduire des chauffeurs de la Maraude => **Action : P. BANNEUX**.

Délibération :

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité la dépense de 2 000 € pour la réparation du 1^{er} véhicule cité ci-dessus.

Rédiger une note à l'attention de tous les maraudeurs => **Action : P. BANNEUX et Z. ZAROURI**.

FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Président propose que la prochaine réunion du Bureau soit fixée au 24 juin 2024 à **9 heures**.

Elle se tiendra sous forme de séminaire de 9 heures à 16 heures, au domicile de **Béatrice DELOBEL**.

Le Bureau prend note des date et heure de cette prochaine réunion du Bureau.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



Le président de séance






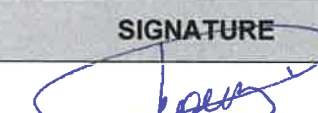

Le secrétaire de séance

Annexe : Feuille de présence

REUNION DU BUREAU EN DATE DU 10 JUIN 2024

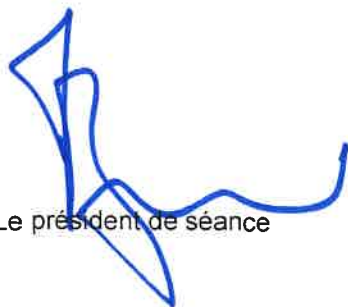
FEUILLE DE PRESENCE

MEMBRES	SIGNATURE
Patrick BANNEUX, Président	
Isabelle LEBON, Secrétaire Départementale	
Alain CARELS	
Myriam CATRISSE	EXCUSEE
Dany DELBECQ	EXCUSEE
Béatrice DELOBEL	En Visio
Bernard DESCAMPS	EXCUSE
Guy GRARD	
Hortense LAMBERT	

INVITES	SIGNATURE
Zohra ZAROURI, Invitée permanente	
Bruno JOLY, Chargé de mission	

La présente feuille de séance est arrêtée à...6... membres du Bureau sur les...9... membres composant le Bureau.

Il est constaté que le quorum est atteint.



Le président de séance



Le secrétaire de séance